



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 50663

### Texte de la question

M. Eric Dolige appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les attentes des masseurs-kinesithérapeutes libéraux. Cette profession qui a courageusement accepté le principe d'une maîtrise médicalisée des dépenses voit année après année sa situation économique se dégrader. Les revalorisations tarifaires dont elle a besoin pour maintenir une qualité des soins irréprochable et auxquelles elle a le droit d'après la convention, sont sans cesse repoussées. Par contre, les centres de rééducation bénéficient régulièrement de telles revalorisations alors que bien souvent pour des soins identiques leurs honoraires sont déjà trois à cinq fois plus chers. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre en faveur d'une répartition des dépenses de masso-kinesithérapie plus conforme au concept du juste soin.

### Données clés

**Auteur :** [M. Doligé Éric](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50663

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 1997, page 1860